

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 23 JANVIER 2021**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le dix-neuf janvier deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois janvier, à dix-huit heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15. Secrétaire de séance : Lucie **FRIMIGACCI**.

N°2021/04

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
POGGI Dominique	CINOTTI Sandrine
PAOLI Jean-Paul	SUSINI Ange
MIGEVANT Pierre-Jean	COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric
ZANNETTI Pierre	ALESSANDRI Stéphanie
MEMBRES ABSENTS	
ZANETTACCI Alexia	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
NEGRONI-DESINI Vannina	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
ZANETTACCI Alexia donne procuration à FRIMIGACCI Lucie	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène donne procuration à POGGI Dominique	
NEGRONI-DESINI Vannina donne procuration à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	

OBJET : Subvention association S&E EQUITATION.

Le Maire informe le Conseil municipal que l'association S&E EQUITATION a sollicité l'octroi d'une aide financière auprès de la commune.

Cette association représente deux jeunes filles respectivement originaires de Cargèse et Vico. Ces dernières ont d'ores et déjà été sélectionnées en équipe de France d'équitation et souhaitent désormais participer aux championnats d'Europe et du monde à venir.

L'insularité génère cependant des frais de déplacements conséquents, notamment de par le nécessaire transport des chevaux.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de donner son accord pour le versement d'une subvention à hauteur de 500 euros, destinée à l'association précitée.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 500 euros destinée à l'association S&E EQUITATION ;

DIT que cette somme sera inscrite au chapitre 65 – article 6574 du budget M14.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 15 dont 3 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

